

**AIDE AUX ELEVES BOURSIERS au titre de l'année scolaire 2019-2020 et
scolarisés en 2020-2021**

INFORMATION

La Région Pays de la Loire souhaite soutenir le pouvoir d'achat des familles impactées par le confinement au printemps 2020.

Ce soutien consiste en une aide de 100€ attribuée à chaque élève sous 2 conditions :

* Etre scolarisé en formation initiale sous statut scolaire dans les établissements ligériens

ET

* Etre boursier au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Comment obtenir cette aide ?

Pour demander le bénéfice de cette aide, les familles doivent se connecter à une plateforme dématérialisée afin de constituer leur dossier de demande, avant le 31 décembre 2020.

L'accès à la plateforme se fait via le lien suivant : ***lyceens-boursiers.paysdelaloire.fr***

Pour vous accompagner dans vos démarches, une fiche explicative de la procédure est disponible sur la plateforme et, en cas de difficultés, une assistance téléphonique est ouverte depuis le 14 septembre 2020 au **03.87.18.38.83**.